

2 et 3 MAI 2015

49è RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE

FFSA
COUPE DE FRANCE **RALLYE**

Comité Régional
Sport Automobile **Auvergne**



REGLEMENT

COUPE DE FRANCE DES RALLYES

CHALLENGE COMITE REGIONAL AUVERGNE

CHAMPIONNAT DU COMITE REGIONAL LIMOUSIN

**ESPACE AVÈZE**
MAISON DE LA GENTIANE

ASA 
ARVERNE 

49^{ème} RALLYE REGIONAL du PAYS GENTIANE

2 et 3 Mai 2015

Ce règlement complète le Règlement Standard des Rallyes

PROGRAMME – HORAIRES

Parution du règlement :31/03/2015
Ouverture des engagements :31/03/2015
Clôture des engagements :20/04/2015 à minuit
Parution du road-book : 26/04/2015 à disposition au siège de l' A.S.A. ARVERNE
Dates et heures des reconnaissances : le 26/04/2015 de 14h à 18h, le 01/05/2015 de 9h à 12h et de 14h à 18h
et le 02/05/2015 de 9h00 à 12h00.

Vérifications des documents et des voitures le 02/05/2015 de 8h00 à 12h00 (Place de la Mairie RIOM -ès-M.)
Heure de mise en place du parc de départ le 02/05/2015 à 8h00 (Parking de la Mairie)
1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :02/05/2015 à 11h00 (Salle R.de Ch Mairie RIOM -ès-M.)
Publication des équipages admis au départ le : 02/05/2015 à 12h30
Publication des heures et ordres de départ le : 02/05/2015 à 12h45
Briefing des pilotes : Document écrit, remis et émargé par tous les concurrents.
Départ de : Riom-ès-Montagnes le 02/05/2015 à 15h30
Arrivée à : Riom-ès-Montagnes le 03/05/2015 à partir de 12h49
Vérification finale le 03/05/2015 à SARL Tech 2 Concept à Riom -ès-Montagnes
Publication des résultats du rallye le 02/05/2015, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
Remise des prix le 03/05/2015 Salle de la Halle à 16h00

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ARVERNE organise les
2 et 3 MAI 2015 en qualité d'organisateur
administratif le 49^e RALLYE REGIONAL DU PAYS GENTIANE.

Visa CRSA AUVERGNE N° 05R en date du 01 Mars 2015.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro R 124 en date du 04/03/2015.

Comité d'Organisation

Président : Roger DESMARIE
Membres : Michel DESMARIE, Henri BOYER, Thierry JONCOUX, Pierre PRIVAT, Claude MARQUE,
Jean Blaise MIRAMONT, Pascal GAYT
Secrétariat du Rallye, Adresse : ASA ARVERNE B.P. 5 15400 RIOM -ès-MONTAGNES
Téléphone : 04 71 78 04 64 - 04 71 78 05 87 - 06 85 80 83 09
Fax : 04 71 78 19 38 - mail : m-desmarie@wanadoo.fr
Permanence du Rallye : Hôtel de Ville 15400 RIOM -ès-MONTAGNES
Lieu, date, horaire : le 02/05/2015 de 8h00 à 19h30 et le 03/05/2015 de 07h30 à 16h00

Organisateur technique

Nom : Michel DESMARIE
Adresse : 1 Impasse du Lieutenant Basset 15400 RIOM -ès- MONTAGNES

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Président Armand AGOSTINHO licence 12775
Membres : Etienne GARDETTE lic. 8272 – Michel BEAULATION licence 3816

« A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entrainera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement .»

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Pays Gentiane représente un parcours de 107,10 km.
Il est divisé en 2 étapes et 5 sections.

Il comporte 5 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,25 km.
Les épreuves spéciales sont ES 1 – 2 Puy Mary (8,00 km) ES 3– 4 – 5 Puy Sancy (7,75km).

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le : 26/04/2015 de 14h à 18h , le 1/05/2015 de 9h00 à 12h et de 14h à 18h00 et le 02/05/2014 de 9h00 à 12h00 avec obligation d'apposer sur le pare-brise l'autocollant fourni par l'organisateur.

Les concurrents seront priés de respecter le code de la route et les habitants des villages traversés.

Nota : 3 passages maximum. Des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : - Commissaire de route : chasuble orange
- Chef de poste : chasuble orange barrée

ARTICLE 8P. RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces

Scratch : 1er : 350€ - 2ème : 250€ - 3ème : 200€ - 4ème : 150€

Groupe : 1er : 150€ si 5 partants ou plus
2ème : 100€ si plus de 10 partants

Classe : 1er : 290€ si 5 partants ou plus
1er : 150€ si moins de 5 partants

2ème : 130€ si plus de 5 partants

3ème 80€ si plus de 8 partants

Féminin : 300€ si plus de 5 partants - 150€ si moins de 5 partants

Prix en nature (valeur 16€) remis à tous les équipages aux vérifications administratives

Coupes : 30 coupes distribuables (Les coupes du groupe et de la classe ne sont pas cumulables).